

Erreur sur le contrat de prêt

Par mic974, le 22/04/2015 à 09:21

Bonjour a tous,

J'ai une question pertinente, lors de l'achat de ma voiture je me suis aperçue que le délais de rétractation sur l'offre de prêt été de 7 jours au lieux de 14 jours, d'ailleurs l'offre de prêt a été émise le 03/05/2011 et j'ai signée le 25/05/2011 donc impossible la rétractation. De plus l'offre de prêt comporté une assurance mais aucune notice n'a été jointe a l'offre donc impossible de savoir quelle sont les caractéristique de cette assurance. Pire encore le taux effectif global actuariel annoncée et de 8.29% alors après calcul et en entrant les frais de dossier et les prime d'assurance ont et a 8.71%. La banque spécialisée refuse tout arrangement amiable. Puis-je faire valoir mes droit devant le tribunal d'instance et me faire remboursée les intérêt perçue en trop?

Merci pour vos réponse.

Par Rdpmer, le 20/05/2015 à 16:00

Bonjour,

Ce site pourrais peut être vous aider : www.juriprofrance.com

Bien cordialement